



Vol à l'étalage première fois

Par **CoCo729**, le **08/04/2013** à **16:20**

Bonjour,
Je me permets de vous adresser une question.
N'ayant pas de problème d'argent, je ne sais ce qui m'a prit, mais j'ai commis un vol d'une valeur de 8€90. J'ai été de suite suivi par 3 vigiles à la sortie des caisses qui m'ont emmené dans une petite pièce et m'ont demandé de déposer tout ce que j'avais dans mes poches.
Ils m'ont demandé de signer un papier, et ensuite j'ai été payé la somme de l'article volé.
Je sais que voler est très mal, et qu'étant majeur je n'aurai pas du, je le regrette suffisamment moi même, je me fais la morale tout seul, j'ai bien retenu la leçon.
J'en paye les conséquences rien qu'en y pensant, mais c'est un juste retour...
Ma question est : Il y a t'il de forte chance que je reçoive une lettre de convocation à un tribunal ? Ou même à un rappel fait par la police ?
Merci d'avance pour vos réponses,
CoCo729

Par **nohky**, le **24/04/2013** à **14:17**

bonjour,
je suis prêt à parier que vous ne serez jamais convoquée devant un tribunal.
Déjà la somme ne justifie pas, pour le magasin d'y passer du temps, ensuite les vigiles qui vous font signer un papier alors que vous n'êtes pas assisté, c'est assez douteux il me semble.
Ce que vous avez signé l'a été quasiment sous la contrainte ...